



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF 27

Président : François DESHAYES

EVREUX, le 06 Octobre 2018

N/Réf : FD/PL

Mesdames et Messieurs
Membres du Conseil d'Administration

Objet : Compte-rendu du Comité de Direction du 04 Octobre 2018

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 04 OCTOBRE 2018

Membres présents :

Monsieur François DESHAYES – Président.

Mesdames Jocelyne BAKER LE FAY - Stéphanie HOUY - Michèle SCHAEILLER.

Messieurs Samuel BONVALET - Hervé JOSQUIN - Pascal LEBRET - Stéphane RANGER.

Membres absents excusés :

Mesdames Marie BONNANS - Dorothy GASNIER - Virginie LERAT. Messieurs Christophe BOUDEWELL
- Yann-Fabrice CHAVDIA - Pierre-Alain FINET et Sylvain VILLA.

Assiste à la réunion :

Madame Peggy AUBERT, représentant M. Christophe BOUDEWELL.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du CODIR du 14 Juin 2018
2. Point sur les Commissions
 - a. Sport et Handicap

- b. Sport et Femmes
 - c. Sport et Santé
 - d. Communication
3. Subventions
- a. Point sur l'attribution des subventions (CNDS et Conseil Départemental)
 - b. Partenariat MAIF
4. Point sur les projets du CDOS27
- a. Locaux
 - b. Site Internet
 - c. Cotisations 2018
5. Représentation du CDOS27
- a. Candidature nouveau membre CDOS27 (coopté)
6. Calendrier CODIR et AG 2018
7. Questions diverses

Début de séance 18 h 10 :

Le Président François DESHAYES, après s'être assuré que le quorum requis est assuré, ouvre la séance en remerciant les membres présents et en excusant les absents.

1 Approbation du PV de réunion du CODIR du 11 Janvier 2018

Le Président soumet le P.V. du CODIR du 14 Juin 2018 à l'approbation des personnes présentes qui après avoir pris note des corrections souhaitées l'approuvent à l'unanimité.

Le dit Procès-verbal est publié sur le site du CDOS27.

2 Point sur les Commissions

a. La Commission Sport et Handicap

En l'absence de la Présidente de la Commission, le Président François DESHAYES se fait l'interprète de cette dernière pour effectuer un rapide point sur les différentes actions de la Commission. Il précise qu'aucune nouvelle action n'a été entreprise mais que toutes les actions en cours « *marchent bien* » notamment à la faveur de l'investissement indéfectible des membres de la commission et plus particulièrement d'Isabelle BACHELET, à savoir :

- Handicap sur les sports, avec 300 personnes en situation de handicap à Pont-Audemer,
- Sensibilisation Handicap Eure,
- Handipass'sport,
- Labellisation CDSH des clubs : le rythme des labellisations est maintenu. Il est évoqué une démarche similaire du CROS qui pourrait évoluer vers des labels hiérarchisés et déboucher sur des labels départementaux et des labels régionaux.

b. La Commission Sport et Santé

En l'absence de Sylvain VILLA, Président de cette commission, il ne peut être procédé à une revue de l'activité de la commission.

c. La Commission Sport et Femmes

La Présidente Jocelyne BAKER LE FAY fait un inventaire des actions de sa commission.

Elle présente le projet auquel la commission va s'associer tant au niveau de l'organisation que de l'animation avec : « **Une voie pour elles** » de Vernon à Giverny. Une manifestation, entrant dans le cadre d'Octobre rose, réservée aux femmes dont la philosophie s'articule autour du slogan : « *Le sport au féminin pour la lutte contre le cancer du sein* ». Cela repose sur une course (et/ou une marche) de 4 et 8 km sur la voie verte allant de Vernon à Giverny, le 21 Octobre 2018 dans le cadre d'une action solidaire en faveur de la lutte contre le cancer du sein en collaboration avec la DDCS et notamment Magalie LE FLOCH. Il reste encore quelques problèmes d'autorisation et de sécurité à régler pour finaliser cette organisation.

La participation et l'organisation d'une épreuve dans le cadre de la « Trangissienne » est maintenue pour cette année.

Enfin la commission prévoit toujours de mener une étude sur les appels à projets qui pourraient entrer dans le périmètre de son activité.

d. La Commission Evénements et Communication

La mise en œuvre du nouveau site Internet du CDOS27 devrait être le chantier majeur de la commission. Il est rappelé que, dans cette perspective, les commissions devront fournir tous les éléments utiles (articles, données et photos) à la rédaction des articles et publications aux personnes en charge du site. Il faut que ce réflexe de communication devienne systématique.

3 Subventions

a. Point sur l'attribution des subventions

Il est fait un point sur la situation et le retour des diverses subventions (CNDS et Conseil Départemental) obtenues au titre de cet exercice. Malgré un retour satisfaisant concernant cette année, Il est souligné l'évolution délicate qui semble se profiler concernant le CNDS qui pourrait être repris au niveau national et géré directement par le CNOSF.

Au regard des comptes présentés, il est souligné le gros travail réalisé par Lydie FAURE sur le « public précarisé ».

Stéphanie HOUY enchaîne sur ce thème pour présenter aux membres du CODIR la situation des comptes arrêtée à fin septembre ainsi que le projet de budget pour le prochain exercice. Elle insiste sur la volonté dans le budget prévisionnel de préserver et pérenniser les emplois de nos salariés. Dans cette perspective, elle émet le souhait que soit fait un point avant chaque CODIR avec les Présidents de commission sur leurs budgets respectifs.

Le Président informe le CODIR d'un possible versement d'une somme à confirmer émanant de l'association de la BA 105 « Raid solidaire », qui arrête son activité. Cette somme devra être affectée au « sport handicap ».

Le CODIR prend note de ces informations.

b. Partenariat MAIF

Le président présente aux membres du CODIR un projet de convention pluriannuel portant sur 3 années avec la MAIF. Cette proposition de partenariat se voulant bénéfique pour le CDOS et notre partenaire ne soulève aucune remarque particulière et est soumis à l'approbation des membres du CODIR.

Cette convention est adoptée à l'unanimité de membres du CDOS présents ou représentés.

4 Point sur les projets CDOS27

a. Les Locaux

Pour faire suite à ce qui avait déjà été évoqué lors du dernier CODIR concernant les locaux du CDOS27, Le Président informe qu'une proposition d'hébergement de notre siège et de nos services lui a été faite à titre gratuit.

L'EPIDE de VAL DE REUIL se propose d'accueillir notre siège en mettant à disposition des bureaux et salles de réunions indispensables à notre activité.

Le CDOS27 est déjà sous le régime d'une convention de partenariat avec cet établissement pour permettre à ses pensionnaires de pratiquer différents sports en dehors de la structure éducative. Après en avoir informé le bailleur actuel, les locaux devant être libérés en fin d'année, le déménagement pourra intervenir courant décembre.

Une nouvelle convention intégrant l'ensemble de ces données sera signée avec l'EPIDE.

Stéphane RANGER s'interroge sur le bien-fondé d'une implantation du CDOS 27 à Val de Reuil, éloignée des instances et partenaires (Conseil départemental de l'Eure, DDCS de l'Eure, Comités départementaux sportifs...) situés dans l'agglomération ébroïcienne. Il reconnaît néanmoins, l'intérêt financier d'une mise à disposition gratuite des locaux. En conclusion, il dit espérer que cette installation à Val de Reuil ne sera que temporaire, le temps nécessaire de voir émerger une maison des sports à Evreux".

La DDJS contactée ne semble pas émettre d'objection. D'autre part, Pascal LEBRET souligne qu'en regard des Statuts du CDOS27, rien n'interdit que le siège ne soit pas situé sur le territoire ébroïcien, la seule obligation étant qu'il doit être sur le territoire départemental. Il ajoute qu'il devra être procédé à la modification des Statuts du CDOS27 pour y intégrer l'adresse de ce nouveau siège. Cette modification devra intervenir au moyen d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui pourra être intégrée à la prochaine Assemblée Générale.

Le projet est soumis aux votes des membres du CODIR. A cet sujet, il est précisé que Christophe BOUDEWELL a donné pouvoir à Stéphane RANGER pour le représenter dans les décisions soumises aux votes lors de cette réunion.

Par 6 voix pour, 2 abstentions (MM. LEBRET et RANGER) et 1 voix contre (M. BOUDEWELL) le projet de déménagement vers les locaux proposés par l'EPIDE est adopté.

b. Site Internet

Le Président confirme que le nouveau « futur » site Internet du CDOS27 est en ligne en mode « dormant » pour des problèmes de disponibilité et de temps à y consacrer. Il convient de réaliser un tutoriel permettant à chacun des administrateurs désignés de prendre en main ce nouvel outil et de le faire vivre activement. Ce tutoriel sera réalisé très rapidement afin que ce projet avance.

c. Cotisations 2018

Lors de l'AG du 16/03/2018, il a été proposé une nouvelle grille tarifaire des cotisations au CDOS des comités départementaux. A l'issue de cette AG, face à l'opposition manifeste d'un certain nombre de nos adhérents, il a été décidé de surseoir à ces facturations et d'en redéfinir les modalités lors de la plus proche réunion du CODIR.

En conséquence, dans le souci d'être toujours à l'écoute de nos comités adhérents, le Président propose au CODIR de revoir les barèmes initiaux et ainsi répondre à l'effet psychologique négatif généré par l'augmentation initiale des tarifs.

Une large discussion s'engage pour arriver à une proposition qui puisse satisfaire tout le monde. Pascal LEBRET fait état de la position du District de Football, dont il est le représentant au sein du CDOS. Il rappelle que le football est le principal contributeur relativement à ces cotisations et souligne que le District de Football s'est résolument positionné pour un refus de toute augmentation des cotisations. Une position qui va vraisemblablement dans le sens de tous les autres comités dans la mesure où tous sont concernés par la baisse des subventions et des aides diverses notamment avec la fin des emplois aidés.

Stéphane RANGER, rebondit sur les sujet évoqués, et confirme le fait de devoir tenir compte des baisses de subventions. Il ajoute que, suite à la pétition lancée par le CNOSF relative à la diminution des moyens du sport en France, il aurait souhaité que le CDOS soit plus agressif dans le soutien des clubs en relayant cette pétition vers tous les comités et clubs de son territoire.

A l'issue de ces échanges, une nouvelle proposition de tarifs des cotisations est soumise aux votes des membres du CODIR :

Cotisations 2018 :

Base : 70 € au lieu de 65 € en 2017

A laquelle, il convient d'ajouter la part variable suivant le nombre de licenciés suivante :

De 1 à 1000 licenciés : 0,07 centimes d'€ au lieu de 0,06 centimes d'€ en 2017

De 1001 à 2000 licenciés : 0,06 centimes d'€ au lieu de 0,05 centimes d'€ en 2017

De 2001 à 5000 licenciés : 0,045 centimes d'€ au lieu de 0,04 centimes d'€ en 2017

5001 licenciés et plus : 0,035 centimes d'€ au lieu de 0,03 centimes d'€ en 2017

La proposition est adoptée par 8 voix pour et 1 contre. (M. LEBRET)

5 Représentation du CDOS27

a. Candidature d'un nouveau membre CDOS27 (coopté)

Le CDOS 27 a reçu la candidature spontanée et motivée de M. Alain BUISSON pour intégrer notre association et son Comité de Direction en tant que membre coopté. Le Comité de Direction a pris connaissance avec le plus grand intérêt de ce dossier et après, que Pascal LEBRET ait mis en exergue les dispositions statutaires du CDOS, a été contraint de devoir rejeter cette candidature. En effet, et malgré la qualité de la candidature présentée par M. BUISSON, les Statuts du CDOS27 (article 7) permettent la cooptation d'un maximum de 3 membres du CODIR maximum, or ces 3 postes sont déjà pourvus.

C'est donc à l'unanimité, vu les statuts, que cette candidature a été rejetée.

6 Calendrier CODIR et AG 2018

Le calendrier des réunions du Comité de Direction et de l'Assemblée Générale du CDOS 27 est établi comme suit :

- Réunion du CODIR le jeudi 06/12/2018 à 18 h 00
- Réunion du CODIR le jeudi 28/02/2019 à 18 h 30
- Assemblée Générale du CDOS27 le vendredi 15 mars 2019 à 18 h 00
- Réunion du CODIR le jeudi 13/06/2019 à 18 h 30

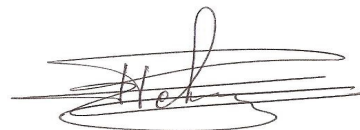
7 Questions diverses

Le CODIR est informé par Hervé JOSQUIN de la tenue du cross départemental UNSS le 05 Décembre 2018 sur les installations de l'hippodrome d'Evreux.

Aucune question n'étant posée ni autre sujet n'étant évoqué et tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20 h 00.

Le Président : François DESHAYES

Le secrétaire de séance : Pascal LEBRET



Le compte- rendu comporte 6/6 pages